

## LES GRANDS MOULINS DU CONGO

AU CONGO-BRAZZAVILLE : LA [S.I.A.N.](#) EN 1964  
par Pierre Vennetier  
(*Cahiers d'outre-mer*, 1<sup>er</sup> trim. 1965)

[...] Les changements enregistrés à la S.I.A.N. ne se limitent pas seulement à la production sucrière. La minoterie, dont la construction était commencée en 1962, est entrée en fonctionnement à la mi-novembre 1963. À côté de la raffinerie, s'élèvent ainsi les quatre étages du bâtiment tout neuf des « Grands Moulins du Congo ». Le blé est importé de France, et il peut en être moulu de 300 à 350 quintaux par jour. Ce chiffre paraissait suffisant aux responsables, lors de l'élaboration du projet ; mais les calculs ont été déjoués par une augmentation brutale de la consommation de pain au Congo. L'accession de certaines catégories sociales à un niveau de vie plus élevé, la vogue soutenue du café ou du thé accompagnés d'un morceau de pain ou d'un sandwich, ont eu ce résultat. Et c'est ainsi que, pour répondre à une demande croissante, la minoterie se voit obligée de traiter aujourd'hui 480 quintaux par jour, et produit environ 1.000 tonnes de farine par mois. Des agrandissements sont en cours, qui porteront ce chiffre à 1.200 tonnes par mois, et ce n'est sans doute qu'une solution provisoire.

Les issues provenant de la minoterie ne sont pas perdues. Une petite quantité de son est exportée. Le reste devait être vendu aux éleveurs. Il existe en effet au Congo, un marché potentiel de consommation non négligeable : plus de 20.000 bovins, plusieurs milliers de porcs et de volailles font l'objet d'un élevage rationnel par des entreprises officielles ou privées (ferme de Mpassa, Société africaine d'élevage (S.A.F.E.L.), Joffre, etc.) qui sont installées pour la plupart dans la vallée du Niari, soit à moins de 100 kilomètres de la S.I.A.N. Mais les acheteurs éventuels se sont montrés fort exigeants sur la qualité des produits, jusqu'à présent importés de la région bordelaise. Depuis septembre 1964, les Grands Moulins du Congo livrent donc, sur commande, des aliments complets destinés à telle ou telle espèce, soigneusement dosés, et contenant même des antibiotiques contre certaines maladies. La capacité de production est de 10 quintaux à l'heure. [...]

---

1970 : nationalisation.